

IPM 2015

Envie de développer vos marchés à l'export ?

Participez, avec Val'hor, au salon IPM, ESSEN, Allemagne du 27 au 30 janvier 2015

Dans le cadre de sa mission d'assistance technique auprès des entreprises pour le développement des marchés à l'exportation, Val'hor organise pour la troisième fois le Pavillon France à IPM 2015, le plus grand salon professionnel horticole international, qui se tient à Essen, en Allemagne, du 27 au 30 janvier 2015.

IPM : le plus grand salon professionnel horticole au monde

Essen, en Allemagne, du 27 au 30 janvier 2015

- 110 000 m² d'exposition
- Plus de 1 500 entreprises exposantes représentant 46 nations
- Plus de 57 000 visiteurs professionnels

Thématique et Secteurs :

- Plantes : Plantes en pot à fleurs, jeunes plants, plantes vertes, plantes de pépinières, fleurs coupées, hydroculture, légumes, terre, tourbes, substrats et semences
- Technique (serres...), fleuristerie, promotion des ventes

Horaires d'ouvertures : de 09h00 à 18h00

Plus d'info : www.ipm-messe.de

Pourquoi exposer avec Val'hor ?

- Un stand clé en main
- Des démarches simplifiées
- Une meilleure visibilité
- Une identité collective distinctive « France »
- Une dynamique multi-produits
- Une communication collective (soirée cocktail, plaquette, information presse...)
- Des échanges fructueux entre exposants français
- Un accompagnement dédié durant toute la durée du salon

Deux pavillons France

- **Hall 2** pour les productions horticoles
- **Hall 10** pour les productions pépinières
- Accessibles en priorité aux entreprises de la filière de l'horticulture et du paysage ressortissantes de l'interprofession Val'hor
- Selon l'espace disponible, la participation pourra être ouverte aux entreprises périphériques au secteur

Le forfait Val'hor comprend:

- Location d'emplacement
- Fourniture en eau, électricité
- Aménagement du stand (structure modulaire adaptée aux besoins d'un stand collectif)
- Réserve aménagée

- Présence dans le catalogue
- Signalétique France
- Signalétique Exposant
- Location mobilier de base
- Organisation du cocktail France (avec la participation des exposants pour leurs produits régionaux)
- Dossier de presse
- Hôte(sse)s bilingues

Chaque entreprise dispose d'un espace d'exposition individuel aménagé avec un accès si possible à un espace collectif (réserve et accueil).

Coût forfaitaire :

250 € HT/m² pour les cotisants Val'hor

500 € HT/m² pour les non cotisants

Non compris :

- Hébergement
- Restauration
- Transport et livraison des végétaux
- Le coût de l'angle fixé à 150€ HT /angle
- Le mobilier supplémentaire
- Les cartes de parking
- Les offres de services proposées à titre individuel.

Interlocuteurs : JK Conseil et Val'hor

Jocelyne Kerjouan (JK Conseil)

Tel : 01 42 12 02 17

Por : 06 82 20 46 02

Fax: 01 44 40 23 97

Mail : jocelyne.kerjouan@lacommverte.info

Aline HAERINGER (Val'hor)

Tel : 01 53 91 45 56

Por : 06 15 23 68 65

Fax : 01 53 91 09 08

Mail : aline.haeringer@valhor.fr

**Nous avons besoin de vos inscriptions
avant le 13 juillet 2014 !**

Fiche d'inscription ENTREPRISE - IPM 2014 - Essen – Allemagne, du 27 au 30 janvier 2015

Inscriptions IPM 2015

*A renvoyer par fax ou par mail **avant le 13 juillet 2014***

E-mail : aline.haeringer@valhor.fr

Fax : 01 53 91 09 08

Raison Sociale :	
SIRET :	
Adresse Postale :	
Téléphone ligne générale :	
Personne à contacter :	
Téléphone ligne directe :	
Téléphone mobile :	
Télécopie :	
E mail :	

S'inscrit pour participer à l'opération dans le cadre d'une démarche nationale selon les conditions mentionnées dans la fiche descriptive du salon.

Demande une surface de m²

Cotisant Val'hor Non cotisant Val'hor

Souhaite un angle (150€ HT)

Souhaite préférentiellement un stand dans le hall « Horticulture » (Hall 2)

Souhaite préférentiellement un stand dans le hall « Pépinières » (Hall 10)

Le A Signature :

Cachet de l'entreprise :

Tout désistement doit être signalé à Val'hor par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de désistement, l'avance sur participation versée restera acquise à Val'hor sauf si le stand est loué à une autre entreprise. Dans ce cas, Val'hor remboursera l'avance sur participation, diminuée d'un montant de 25% représentant une indemnité forfaitaire pour frais de dossier et divers frais fixes. Si le désistement intervient à moins de 60 jours de la manifestation, et si le stand ne peut être reloué, l'exposant défaillant sera alors facturé à 100%. Val'hor se réserve le droit de refuser l'inscription d'entreprises non à jour de leur cotisation interprofessionnelle.